

Les subsides

Les députés de ce côté-ci pourraient énumérer des douzaines de cas de citoyens qui ont été lésés dans leurs droits. Et les députés d'en face? N'ont-ils pas reçu de plaintes de leurs électeurs? Est-ce que les gens s'adressent seulement aux députés de l'opposition parce qu'ils ont le sentiment qu'il ne sert à rien de parler aux ministériels, que les députés libéraux ne se battront pas pour eux? Serait-ce donc que les députés libéraux se rendent effectivement compte que leurs mandats sont touchés exactement au même titre que les nôtres mais qu'ils n'ont pu amener le ministre à assumer la responsabilité qui est la sienne de protéger les droits de leurs électeurs?

Deux députés libéraux ont osé dire ce qu'ils pensaient. Le député de Kitchener (M. Lang), secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, a dit que le ministre avait tort, que c'était là un abus que le ministre se devait de corriger. C'est tout à son honneur.

Puis, le député de Sudbury (M. Frith), qui était à Calgary la semaine dernière, aurait dit, selon le *Herald* de Calgary:

M. Frith a dit qu'il demanderait au ministre du Revenu, Pierre Bussièrès, d'agir et qu'il soulèverait toute la question du contrôle des fonctionnaires du fisc par le gouvernement à la prochaine réunion du caucus libéral.

Cette réunion avait lieu hier.

«Je crois qu'il nous faut imposer une volonté politique à Revenu Canada et remettre ce ministère à sa place», a-t-il dit.

La question a-t-elle été soulevée hier au caucus libéral? Les députés libéraux y ont-ils pris la défense de leurs mandats? Dans l'affirmative, quelle mesure le ministre du Revenu national est-il disposé à prendre pour répondre aux plaintes que ses collègues et nous-mêmes avons reçues, à savoir que les droits civiques fondamentaux des Canadiens seraient violés? Aucune? Serait-il trop orgueilleux pour admettre qu'il a eu tort et que les droits des Canadiens ont effectivement été violés, ou est-il prêt à remédier à la situation? Voilà la question dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

Que pouvons-nous faire? Que pourrait faire le ministre s'il désirait vraiment protéger les droits des Canadiens? D'abord, il pourrait charger un groupe de travail indépendant d'examiner les pouvoirs de Revenu Canada, de voir s'ils ne nuisent pas aux libertés civiles des Canadiens et de recommander que l'on apporte des amendements à la loi constitutive du ministère de façon à en restreindre les pouvoirs en fonction des droits des Canadiens.

Il pourrait ensuite jeter un regard neuf sur la loi actuelle qui stipule que si l'on calcule une seconde fois votre impôt sur le revenu, monsieur le Président, et que l'on juge que vous n'en avez pas suffisamment payé, vous avez le devoir de verser le montant supplémentaire que réclame le ministère, que vous le deviez ou non. Si vous ne le faites pas, le gouvernement donne au ministère le droit de saisir votre compte en banque ou votre chèque de paye ou de réclamer directement de l'argent à laquelle vous en doit. Ces réclamations écrites portent votre numéro d'assurance sociale et précise le montant d'argent que le ministère prétend pouvoir vous réclamer, sans autre forme de procès. Essayez de vous refaire une réputation dans votre milieu après cela!

• (1120)

On m'a communiqué, au cours du congé de Noël, le cas d'un médecin dont quarante patients avaient reçu semblables réclamations les priant de verser directement au ministère les sommes qu'ils devaient au médecin. Il se demande maintenant comment il arrivera à rétablir la relation médecin-patient et le climat de confiance dont il a besoin pour traiter ses malades. Le ministère est allé dire à quarante d'entre eux que leur médecin était un escroc. Celui-ci ne fait que demander justice, la chance de soumettre son cas au tribunal. Nous essayons d'amener le gouvernement devant les tribunaux mais, chaque fois que nous l'avons fait, le gouvernement a sollicité un délai. Ce médecin devrait au moins avoir le droit de comparaître pour ne pas perdre sa réputation de cette façon-là et pour conserver de bons rapports avec ses patients. Le ministère n'a tiré que \$1,000 des 40 réclamations de tierces parties. Ce qui n'a pas empêché le médecin en question de perdre sa réputation, sans compter que ses rapports avec ses patients ne seront jamais plus les mêmes. Il veut avoir au moins la possibilité de se défendre devant un tribunal. S'il est établi qu'il doit de l'argent, il remboursera, mais au moins la loi aura suivi son cours et il aura été considéré innocent jusqu'à preuve du contraire. C'est un principe fondamental de tout notre système de droit.

Monsieur le Président, le ministre pourrait aussi faire une autre chose. Il pourrait ordonner à ses collaborateurs d'envoyer à tous les contribuables du Canada des renseignements leur expliquant le plus clairement possible quels sont leurs droits en matière d'impôt. Le droit d'être traités équitablement, de pouvoir négocier de bonne foi des modalités de remboursement avec le ministère si jamais ils ont commis une erreur, d'être considérés innocents jusqu'à preuve du contraire et le droit également à la vie privée.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Il faudrait adopter une déclaration des droits des contribuables pour qu'ils puissent faire valoir que le ministre du Revenu national les soutient et qu'ils ont le droit d'être traités équitablement. Mais même cela, on ne peut l'obtenir du ministre, monsieur le Président.

Jamais à la Chambre un ministre n'a autant abdiqué devant ses responsabilités. Nous constatons aujourd'hui que le ministère du Revenu est déchaîné, lui qui détient plus de pouvoirs que n'importe quel autre organisme au sein de notre société. Il use et abuse de ses pouvoirs au détriment du simple citoyen.

Monsieur le Président, il est grand temps que le Parlement reprenne en main le ministère du Revenu national, qui fait actuellement cavalier seul, pour l'obliger à traiter les simples citoyens équitablement, à les respecter et à obliger le ministre à faire son travail. S'il refuse, ou s'il s'en sent incapable, il est grand temps alors de le remplacer.

Des voix: Bravo!